



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.28.4.2

8 juin 2023

Français

Original : Anglais

14^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024
Point 28.4 de l'ordre du jour

INITIATIVE POUR LA VOIE DE MIGRATION D'ASIE CENTRALE

(Préparée par le Gouvernement indien)

Résumé:

Le présent document fait état des avancées dans la mise en œuvre de la Décision 13.46 *Voies de migration*. Il contient des propositions pour l'adoption d'un projet de Résolution et de projets de décisions pour établir l'Initiative pour la Voie de migration d'Asie centrale dans le cadre de la CMS et pour l'adoption du mandat relatif à cette nouvelle initiative.

INITIATIVE POUR LA VOIE DE MIGRATION D'ASIE CENTRALE

Contexte

1. Lors de sa 13e réunion (COP13, Gandhinagar, Inde, 2020), la Conférence des Parties a adopté la Décision 13.46 - *Voies de migration*, libellée comme suit :

13.46 Décision adressée à : Autres

Les États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale (CAF) sont priés de : a) collaborer avec le Gouvernement indien et les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA pendant l'intersession entre la 13e session de la Conférence des Parties (COP13) et la COP14 pour faire progresser le processus lancé en 2018 entre le Gouvernement indien et les deux Secrétariats ; b) établir, d'ici à la COP14, sous l'égide de la CMS, un cadre institutionnel, sous la direction de l'Inde et en consultation avec les autres États de l'aire de répartition et les parties prenantes concernées, dans le but de convenir, entre autres, des priorités de conservation et des actions connexes, ainsi que des mesures visant à aider les Parties à mettre en œuvre des mesures de conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans la région, notamment en encourageant la recherche, les études, les évaluations, le renforcement des capacités et les initiatives de conservation, renforçant ainsi davantage la mise en œuvre de la CMS et de ses instruments relatifs aux oiseaux ; c) contribuer à une réunion intergouvernementale des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale organisée par le Gouvernement indien et le Secrétariat de la CMS afin de convenir des modalités du cadre d'ici à la COP14, d'actualiser le Plan d'action de la CMS pour la voie de migration d'Asie centrale pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats, et d'envisager de soutenir le processus avec des ressources, le cas échéant.

Activités de mise en œuvre de la Décision 13.46

2. Le Gouvernement indien a poursuivi ses efforts pour faire avancer le processus initié en 2018 concernant la voie de migration d'Asie centrale.
3. Une réunion en ligne des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale, organisée par le Gouvernement indien et soutenue par le Secrétariat de la CMS, a eu lieu en octobre 2021. La réunion a permis de faire le point sur la mise en œuvre de la Résolution 12.11 (Rev.COP13) et de la Décision 13.46. Le Gouvernement indien a réaffirmé son soutien en annonçant la création d'un Bureau du Secrétariat de la voie de migration d'Asie centrale en Inde.
4. En 2022, plusieurs réunions de coordination ont eu lieu entre le Secrétariat de la CMS et le Gouvernement de l'Inde, en vue d'organiser une réunion en présentiel des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale pour établir un cadre institutionnel pour la CAF.
5. À l'invitation du Gouvernement indien, la 4e réunion des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale (CAF4) s'est tenue du 2 au 4 mai 2023 à New Delhi en présentiel. Les objectifs de cette réunion étaient de : a) élaborer et, si possible, convenir d'un cadre institutionnel pour la voie de migration d'Asie centrale, b) tirer les conclusions d'un rapport d'analyse de la situation de conservation de la voie de migration d'Asie centrale lancée à l'été 2022 et coordonnée par BirdLife International, et discuter des domaines prioritaires de mise en œuvre, c) discuter et convenir d'un projet de feuille de route pour la mise à jour du Plan d'action pour la voie de migration d'Asie centrale de la CMS, et d) développer et convenir des prochaines étapes pour étayer les projets de décisions à proposer lors de la 14e réunion de la Conférence des Parties à la CMS.

6. La CAF4 a convenu d'élaborer un cadre institutionnel pour la voie de migration d'Asie centrale sous la forme d'une « Initiative », sous l'égide de la CMS, dans le but de maintenir et d'améliorer la conservation, la protection, la restauration et la gestion durable de toutes les espèces d'oiseaux migrateurs présentes sur la voie de migration d'Asie centrale, ainsi que de leurs habitats.

Discussion et analyse

7. Nombre d'États de l'aire de répartition ont élaboré des Plans d'action et des mesures de conservation pour les oiseaux menacés présents dans leur région, par exemple le Plan d'action national de l'Inde pour la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats le long de la voie de migration d'Asie centrale (2018-2023)¹. Toutefois, l'absence d'un cadre convenu au niveau international a empêché la définition d'actions de conservation, de gestion, de recherche, de renforcement des capacités et de collecte de fonds convenues au niveau international.
8. La réunion CAF4 qui s'est tenue en mai 2023 a convenu de la nécessité d'établir un cadre institutionnel pour la voie de migration d'Asie centrale sous la forme d'une « Initiative » en vue de faciliter les efforts concertés et les procédures à travers une plateforme qui favoriserait une coopération étroite et directe des signataires et des États de l'aire de répartition de la CMS et des instruments hors CMS, des partenariats et des parties prenantes concernées. Le Gouvernement indien a pris l'initiative de demander la validation de ce nouveau cadre institutionnel sous les auspices de la CMS.
9. Un projet de Résolution (annexe 1) a été préparé par le Gouvernement indien, comme suite à l'accord conclu lors de la CAF4. Le projet de mandat relatif à l'Initiative a également été élaboré en tant qu'annexe du projet de Résolution.
10. Une fois l'Initiative approuvée par la COP, il est prévu de créer un Secrétariat de la voie de migration d'Asie centrale, qui sera hébergé par le Gouvernement indien. Le Secrétariat de la CAF, *entre autres*, facilitera le développement d'un Programme de travail pour l'Initiative, en étroite coopération et consultation avec les États de l'aire de répartition.

Actions recommandées

11. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
- a). d'adopter le projet de Résolution figurant à l'Annexe 1 du présent document ;
 - b). d'adopter le projet de décision figurant à l'Annexe 2 du présent document.

¹http://moef.gov.in/wp-content/uploads/2018/03/CAF_NAP_Final-with-CL.pdf

PROJET DE RÉSOLUTION

INITIATIVE POUR LA VOIE DE MIGRATION D'ASIE CENTRALE

Reconnaissant les efforts du Gouvernement indien pour poursuivre le processus de collaboration, en étroite consultation avec les États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale et avec les Secrétariats de la CMS et l'AEWA (Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie), pour établir, d'ici à la COP14, sous l'égide de la CMS, un cadre institutionnel, sous l'impulsion de l'Inde et en consultation avec les autres États de l'aire de répartition et les parties intéressées pertinentes,

Rappelant que le cadre vise à mettre l'accent sur les priorités de conservation et les actions connexes, et les mesures qui soutiennent les Parties dans la mise en œuvre des actions de conservation pour les oiseaux migrateurs et leurs habitats dans la région, en promouvant la recherche, les études, les évaluations, le renforcement des capacités et les initiatives de conservation, renforçant ainsi la mise en œuvre de la CMS et ses instruments liés à l'avifaune,

Prenant note de l'analyse de la situation menée par BirdLife International 2023 sur la voie de migration d'Asie centrale, qui présente le statut, les menaces et les opportunités, pour conserver les oiseaux migrateurs et leurs habitats sur cette voie de migration, ainsi que de l'examen et des commentaires sur le rapport fournis par les États de l'aire de répartition,

Se félicitant des discussions fructueuses et des contributions des États de l'aire de répartition et des parties prenantes lors de la quatrième réunion des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale, organisée par le Gouvernement indien à New Delhi du 2 au 4 mai 2023, qui ont permis de convenir des prochaines étapes en ce qui concerne l'établissement d'un cadre pour la coopération internationale le long de la CAF,

Se félicitant de l'aimable offre du Gouvernement indien d'accueillir un Secrétariat pour la voie de migration d'Asie centrale afin de soutenir et de faciliter l'Initiative, en coordination avec le Secrétariat de la CMS,

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Décide* d'établir une Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale (ICAF) en tant que plateforme de coopération internationale sous l'égide de la CMS pour renforcer la cohérence des travaux que les États de l'aire de répartition, les organisations partenaires et d'autres parties prenantes, le cas échéant, consacrent à la conservation de tous les taxons d'oiseaux migrateurs et de leurs habitats dans cette région;
2. *Décide* d'établir un Secrétariat pour l'ICAF ;
3. *Adopte* le mandat de l'Initiative annexé à la présente Résolution ;
4. *Approuve le fait* que les objectifs généraux de l'Initiative sont d'améliorer la conservation, notamment la protection, la restauration et la gestion durable des populations d'oiseaux migrateurs des taxons reconnus par la CMS et des espèces et populations d'oiseaux migrateurs qui ne sont pas encore au centre des instruments existants et qui nécessitent une action urgente de conservation au moyen de la voie de migration d'Asie centrale ainsi que leurs habitats, en renforçant la coordination et la

coopération à travers les aires de répartition des espèces en Asie centrale y compris d'autres cadres et partenariats, et en prenant en considération les besoins et les moyens de subsistance des communautés locales, dont les efforts de recherche et de renforcement des capacités ;

5. *Reconnaît* que l'Initiative est un instrument, *entre autres*, pour :
 - a) renforcer la coopération et promouvoir les synergies entre les instruments et partenariats existants de la CMS et les instruments hors-CMS, tels que l'AEWA, le Mémoire d'entente sur les oiseaux de proie, l'AEMLAP, le Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (EAAFP);
 - b) accroître l'expertise scientifique et technique dans la région ;
 - c) traiter les priorités de conservation définies et contrôler l'efficacité des interventions ;
 - d) suivre des approches de conservation ciblées ;
 - e) créer des possibilités pour les donateurs d'allouer des ressources aux actions de conservation prioritaires convenues au niveau international.
6. *Approuve le fait* que l'Initiative soit mise en œuvre au moyen d'un Programme de travail, qui peut être modifié ou adapté, le cas échéant, et qui se caractérise par des points communs entre les différents cadres et instruments concernés, qui mettra en œuvre le Plan d'action pour la voie de migration d'Asie centrale pour les oiseaux migrateurs en fournissant des activités de conservation concrètes, coordonnées et synergétiques;
7. *Prie* le Secrétariat de l'ICAF, sous réserve de la disponibilité des ressources, de convoquer des réunions régulières de l'ICAF en coopération avec le Secrétariat de la CMS afin d'évaluer la mise en œuvre du Programme de travail, de le réviser si nécessaire, et de suivre le fonctionnement de l'Initiative ;
8. *Invite* les États de l'aire de répartition à renforcer leur coopération transfrontalière et à accroître leur soutien à l'ICAF, *entre autres* en utilisant d'autres forums internationaux et régionaux existants et des sous-initiatives thématiques ;
9. *Encourage* les Parties, les États de l'aire de répartition, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les donateurs à contribuer aux objectifs de l'ICAF et à la soutenir au moyen de ressources financières et techniques ;
10. *Demande* au Secrétariat de faire rapport sur la mise en œuvre de cette Résolution à chaque réunion de la Conférence des Parties, le cas échéant.

MANDAT POUR L'INITIATIVE DE LA VOIE DE MIGRATION D'ASIE CENTRALE SOUS LES AUSPICES DE LA CMS

Contexte et objectif

Cette Initiative, qui est établie en concordance avec le mandat fourni par la Résolution adoptée à la COP14, s'intitule l'Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale, et a pour but d'aider les Parties à la CMS et ses instruments associés, à l'AME et conventions pertinentes visant à améliorer l'état de conservation des oiseaux migrateurs menacés le long de la voie de migration d'Asie centrale.

Objectif général

Maintenir et améliorer la conservation, la protection, la restauration et la gestion durable de toutes les espèces d'oiseaux migrateurs présentes le long de la voie de migration d'Asie centrale, ainsi que de leurs habitats.

Rôle

Faciliter les efforts concertés et les procédures pour atteindre cet objectif dans la région traversée par la voie de migration d'Asie centrale, en étroite coopération avec les autres instruments et partenariats de la CMS et les instruments hors CMS.

Portée

L'Initiative sera régionale et couvrira tous les États traversés par la voie de migration d'Asie centrale que sont : l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bahreïn, le Bangladesh, le Bhoutan, la Chine, les Émirats arabes unis, la Géorgie, l'Inde, l'Irak, la République islamique d'Iran, le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Koweït, les Maldives, la Mongolie, Myanmar, le Népal, Oman, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Qatar, la Fédération de Russie, le Sri Lanka, le Tadjikistan, le Turkménistan, le Royaume-Uni (Îles Chagos) et le Yémen.

L'Initiative couvrira les taxons d'oiseaux migrateurs recensés dans la CMS le long de la voie de migration d'Asie centrale, en mettant un accent particulier sur les espèces, sous-espèces et populations menacées qui ne sont actuellement pas prises en considération.

Remise

L'Initiative aura pour objectif de :

- a) identifier, développer et mettre en œuvre un programme de travail comprenant des stratégies de conservation convenues au niveau international pour les espèces d'oiseaux migrateurs mondialement menacées et les populations menacées d'oiseaux migrateurs le long de la voie de migration d'Asie centrale, répertoriées dans les différents cadres et instruments ;
- b) veiller à ce que le Programme de travail soit aligné sur les plans existants des autres instruments pertinents et évite les doubles emplois ;
- c) prendre des mesures qui permettent et garantissent la connectivité écologique des populations ;

- d) détecter les lacunes et définir les priorités de la recherche en matière de conservation des oiseaux migrateurs pour la voie de migration d'Asie centrale ;
- e) promouvoir des approches innovantes qui apportent des avantages durables aux communautés locales ainsi qu'aux oiseaux migrateurs et à leurs habitats ;
- f) développer la capacité des États de l'aire de répartition, des parties prenantes et des communautés locales à conserver et à gérer, ainsi qu'à surveiller, les populations d'espèces d'oiseaux migrateurs et leurs habitats ;
- g) accroître le renforcement des capacités des États de l'aire de répartition ;
- h) aider à la mobilisation des ressources pour les actions prioritaires notamment la coopération avec les institutions financières internationales et les organisations publiques et privées ;
- i) améliorer la science citoyenne, l'éducation et la sensibilisation à la nécessité de conserver les oiseaux migrateurs et leurs habitats le long de la voie de migration d'Asie centrale ;
- j) améliorer et faciliter la communication et le partage d'informations entre les États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale ;
- k) promouvoir et faciliter la mise en œuvre des décisions et des plans pertinents adoptés dans le cadre de l'AME ou d'autres cadres, ainsi que des partenariats, notamment la CMS et ses autres instruments ainsi que des instruments hors CMS et des partenariats utiles pour la conservation des oiseaux migrateurs le long de la voie de migration d'Asie centrale.

Composition

L'Initiative de la voie de migration d'Asie centrale comprendra des représentants des gouvernements et des institutions compétentes dans le domaine de l'environnement, de la gestion des espèces et des instituts de recherche des parties à l'AME de la région CAF.

Des représentants des Secrétariats de l'AME et des cadres de travail y prendront également part.

En outre, les représentants suivants seront invités à contribuer à l'Initiative :

- Les représentants des parties et des non-parties situées ailleurs sur la voie de migration d'Asie centrale et au-delà, qui souhaitent soutenir les travaux de l'Initiative ;
- Les représentants du conseil scientifique de la CMS, du comité technique de l'AEWA, du groupe consultatif technique du MdE Oiseaux de proie, du groupe d'étude régional de la CMS sur la capture illégale d'oiseaux migrateurs, du groupe d'étude sur le faucon sacre, du groupe d'étude de l'énergie multipartite, du groupe de travail de lutte contre l'empoisonnement des oiseaux migrateurs de la CMS, du groupe de travail sur les oiseaux migrateurs terrestres en Afrique et en Eurasie, du groupe d'étude sur la voie de migration, du comité technique de l'EAAFP, et d'autres groupes ayant une expérience en la matière ;
- Les institutions universitaires, les ONG et autres parties prenantes, le cas échéant ;
- Les représentants des accords bilatéraux sur les oiseaux migrateurs et des groupes de spécialistes de l'Union internationale pour la conservation de la nature ;

- Les experts indépendants compétents en matière d'écologie et de politique relatives aux oiseaux migrateurs.

Gouvernance

L'Initiative élira un Président et un Vice-Président parmi ses membres.

Un Groupe directeur peut être établi pour conseiller le Secrétariat de la voie de migration d'Asie centrale, entre les réunions, composé de représentants des Parties à la CMS, des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale, d'autres AME, d'organisations internationales et d'ONG internationales.

La prise de décision se fera par la recherche de consensus, dans la mesure du possible, au sein du groupe.

L'Initiative fonctionnera par la recherche de consensus, dans la mesure du possible, au sein du groupe et conformément à un mode opératoire qui sera décrit dans le détail après que les membres auront été convoqués.

Fonctionnement

Un Secrétariat sera établi et hébergé par le Gouvernement indien en coordination avec le Secrétariat de la CMS pour remplir les fonctions suivantes :

- définir, mettre en œuvre et assurer le suivi du Programme de travail de la voie de migration d'Asie centrale, en coopération avec tous les membres de la voie de migration d'Asie centrale ;
- coordonner la mise à jour du Plan d'action de la voie de migration d'Asie centrale ;
- organiser les réunions de l'Initiative et préparer les documents de base ;
- maintenir et modérer la plateforme de communication de l'Initiative (site Web, espace de travail en ligne) ;
- faciliter la mise en œuvre des décisions de l'Initiative ;
- faciliter la collecte de fonds et la mobilisation des ressources ;
- faciliter la collaboration avec les parties prenantes parmi les membres et au-delà.

Des réunions de l'Initiative seront convoquées à des intervalles appropriés, si cela est jugé nécessaire et si le financement le permet. Entre les réunions, les travaux seront menés par voie électronique via un espace de travail en ligne, qui constituera le principal mode de communication.

En collaboration avec les Parties et les organisations internationales concernées et sous réserve de la disponibilité des fonds, l'Initiative organisera des ateliers régionaux dans les domaines prioritaires afin de contribuer à l'élaboration de solutions locales ou régionales appropriées.

PROJET DE DÉCISION

INITIATIVE POUR LA VOIE DE MIGRATION D'ASIE CENTRALE

Adressée aux Parties, États de l'aire de répartition, organisations intergouvernementales et non gouvernementales de la voie de migration d'Asie centrale

14.AA Les Parties, les États de l'aire de répartition, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de la voie de migration d'Asie centrale sont invités à

- a) fournir des ressources financières pour l'établissement et le fonctionnement du Secrétariat de l'Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale pendant la période intersessions entre la COP14 et la COP15 ;
- b) travailler en coordination avec le Secrétariat en vue d'une réunion de l'Initiative voie de migration d'Asie centrale, des organisations et des parties prenantes et de la validation d'un programme de travail ;
- c) fournir des ressources pour la mise à jour du Plan d'action de la voie de migration d'Asie centrale.